



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

DIRECTION
Joseph ANDRE
Rue des Morseux 10 - 6670 Gouvy
Tél. 080/51 73 73

SECRETARIAT
François GUIOT
Bd. Léopold III, 19 Bte 13 - 1030 Bruxelles
Tél. 02/216 78 79

NOTRE PELERINAGE A VINKT — LE 28 MAI 1989

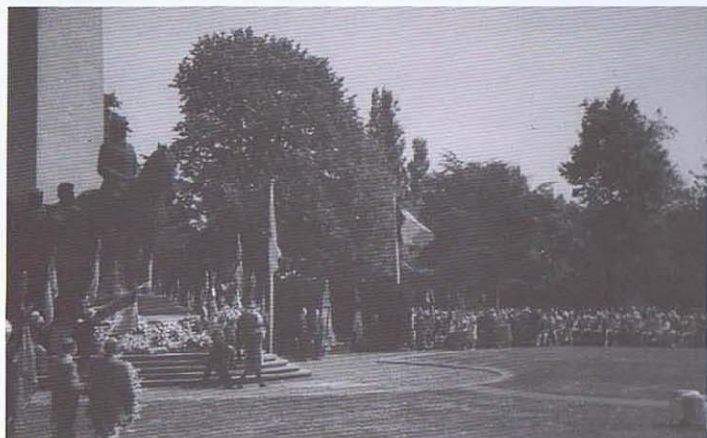


Le Président national, M. Joseph ANDRE
Pendant son discours

1940 — 1989

HOMMAGE ET SOUVENIR

MONUMENT NATIONAL DE LA LYS
CEREMONIES DU 28 MAI 1989



Le Secrétaire national François GUIOT et M. Jean BRICART, Président de Liège-Verviers viennent de déposer une couronne de fleurs au nom de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.



Le Monument National de la Lys vu de droite et de gauche: Le Chasseur Ardennais est bien là, sur le côté droit et avec son béret.

10 MAI 1989

CEREMONIES DU SOUVENIR A BODANGE



Devant le Monument aux Chasseurs Ardennais — Route de Fauvillers



Recueillement devant la Croix au Commandant Bricart

NOTRE PELERINAGE A VINKT LE 28 MAI 1989



Vue d'une partie du défilé



Devant la Monument des Victimes Civiles



EXTRAITS DE PRESSE

L'UNION - BELGIQUE D'ABORD, périodique des U.F.A.C.
1914-1918 et 1940-1945

Traditions (IV)

NOS TRADITIONS MILITAIRES SOURCES D'ESPRIT DE CORPS

Dans le n° spécial «Force terrestre» de l'hebdomadaire militaire «Vox» le Lt-baron J. de Cartier d'Yves, sous le titre «A propos de traditions» a évoqué le patrimoine historique qui s'est constitué au fil des ans dans nos forces armées. Il a notamment mis en relief les filiations illustres de certains régiments et l'évolution des uniformes depuis 1830. L'auteur a bien voulu nous faire parvenir un texte consacré aux bérets et passepoils qui ne manque pas d'intéresser tout en rappelant les devises exaltantes de quelques unités illustres. Nous le publions volontiers.

BERET, PASSEPOIL ET CIE

Un des éléments indissociables de notre uniforme actuel est le béret, héritage direct des Forces belges en Grande-Bretagne, tant par la forme que par ses couleurs distinctives. A ce sujet, une controverse subsiste en ce qui concerne celui si particulier des Chasseurs ardennais, antérieur à cette époque. Il ne nous a pas été possible de vérifier l'assertion selon laquelle la couleur verte des bérets des commandos britanniques, reprise par leurs homologues belges, aurait été choisie en hommage aux glorieux faits d'armes des Chasseurs ardennais en 1940...

Porté à l'origine avec le lion belge uniquement, il ne fallut pas attendre très longtemps pour voir réapparaître sur les bérets belges les insignes de nos régiments et bataillons apparus pour la plupart entre 1914 et 1940.

Après le passage au kaki en 1915, ne subsisteront après simplification que les coins de col passepoilés aux couleurs distinctives des armes (blanc pour les Lanciers, amaranthe chez les Guides, jaune chez les Chasseurs à cheval, rouge à l'Infanterie, vert et jaune chez les Carabiniers et Chasseurs à pied, bleu roi et rouge à l'Artillerie, noir et rouge au Génie, etc...).

Il subsiste bien peu en effet de l'amarante, du jaune jonquille, du bleu de ciel, du blanc, du vert, du rouge de la Cavalerie, du bleu de l'Infanterie, du rouge écarlate et bleu de poudre de l'Artillerie (couleurs portées par presque tous les artilleurs d'Europe sous l'ancien Régime), du noir et du rouge du Gênie (ses collets de velours si particuliers étaient portés au temps de Louis XV déjà).

Même les boutons propres à chaque corps, source de fierté (et de labeur, car il fallait les faire reluire !) pour le trouper disparaîtront dans la tempête de 14-18, cédant la place à notre bouton «à lion». Seules, quelques unités de forte tradition — cavalerie principalement — portent encore des boutons dits «de fantaisie» estampés à l'insigne de leur régiment.

Modernisme ou effet des restrictions, nos uniformes sont de plus en plus dépouillés (exit le baudrier...), trop peut-être. Les insignes de tradition subsistants n'en ont dès lors pris que

plus d'importance. Essayez donc d'enlever son béret noir à un blindé, son lie-de-vin à un parachutiste ou son bleu de roi à un artilleur ! Mais revenons encore un instant à nos insignes de béret. Quelle diversité et quelle richesse de motifs (le commun à tous étant la couronne, symbole de la royauté), de symbolisme ou d'héraldique. (Ces caractéristiques s'étant transmises logiquement à nos insignes de poches — «brelouques» — qui sont les descendants directs souvent des premiers).

Au hasard, voici quelques exemples significatifs: le «L» couronné du 1^{er} Guides, monogramme personnel de notre premier souverain, qui accorda aux cavaliers qui l'escortèrent si souvent l'honneur de le porter (sur les chabraques et tapis de selle à l'origine). La devise du 2^e Lanciers «Neurs premier, comme devant» qui compta dans ses rangs le 1^{er} officier (1) et le soldat (2) de l'armée belge tués à l'ennemi en août 1914.

La devise du 3^e Lanciers «Comme à Orsmael, je tiens» qui rappelle un glorieux fait d'armes en 1914, également celle des Chasseurs ardennais «Résiste et mords», en souvenir de leur héroïque sacrifice de mai 1940.

Celle des Artilleurs «Regis ultima ratio — le dernier recours du Roi» — la plus ancienne certes, figurait déjà sur les carons du roi Frédéric II de Prusse.

Je pourrais allonger la liste, mais point trop n'en faut...

Malgré leur côté parfois anachronique, les traditions renforcent la cohésion internes des unités, en ce qu'elles contribuent à y exalter les valeurs militaires par l'exemple des anciens qu'elles proclament ou simplement suggèrent. Loin de cloisonner la Force terrestre par des particularismes étriqués, elles l'enrichissent par la diversité de ses racines historiques, alimentant un tronc commun.

(1) L'arrière grand-père de l'auteur, le capitaine-commandant Baron C.F. de Menten de Horre, tué à l'ennemi le 5 août 1914 à Flainevaux.

(2) Cavalier Fonck.

LE PRISONNIER DE GUERRE n° 7-8 1^{er} juillet-août 1989

LA TAXE SUR LES EXEMPTES DU SERVICE MILITAIRE EST ABROGEE !!!

Pourquoi, votée à l'unanimité au Parlement le 10 janvier 1940, n'a-t-elle jamais été appliquée ?

LA TAXE SUR LES EXEMPTES

L'hiver 1939-1940 était rude. Depuis fin août 39, les mobilisés de la phase A n'avaient comme seules ressources que leur solde de 1 ou de 5 F. Au foyer... l'assistance publique avec ses 10 F par jour...

Pendant que nous étions «ceux qui veillent», qui logeaient et vivaient dans des conditions de saltimbanques, d'autres, les planqués, les exemptés du service militaire (rappelez-vous les scandales à répétition des exemptions achetées) vaquaient à leurs occupations, sans souci.

Le contraste entre la condition des uns et des autres était une injure au sens civique le plus élémentaire.

Aussi, le 10 janvier 1940, sous la poussée de l'opinion publique, le Parlement, à l'unanimité votait la loi instituant une taxe sur les exemptés, appelée aussi «impôt du sang».

Hélas! Le Parlement fut trahi par le gouvernement qui ne sortit pas les arrêtés d'exécution.

50 ans sont passés... JAMAIS LES EXEMPTES N'ONT PAYE... au contraire. Pendant l'absence des P.G. et des P.P., ils raffèrent les bons emplois. L'hypocrisie vient de prendre fin.

Le Moniteur du 22 juin publie la loi du 9 mars 1989 abrogeant celle du 10 janvier 1940 instituant une taxe militaire.

A l'heure où ceux qui font leur service militaire attendent toujours le «STATUT DU MILICIEU» promis alors que celui de l'OBJECTEUR DE CONSCIENCE est sorti, devons nous conclure que celui qui sert sous les drapeaux est considéré comme un imbécile ? (au sens latin du terme).

Comme les mobilisés de 1939-1940 l'ont été, en comparaison des exemptés.

Léon WILMOTTE

LA REPUBLIQUE COMMUNAUTAIRE!!!

Suite à la communautarisation de l'enseignement et suivant les indications de Monsieur le Ministre,

j'ai l'honneur de vous faire savoir les modifications devant être apportées aux diplômes et ceci à partir de l'année académique 1988-1989.

1^o) La mention «ROYAUME DE BELGIQUE» doit être remplacée par la mention «COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE».

2^o) La mention «AU NOM DE SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES» doit être remplacée par la mention «AU NOM DE L'EXECUTIF DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE» (à l'exception de la formule consacrée à l'entérinement qui reste identique).

3^o) Pour les diplômes du Jury d'Etat, la mention «JURY D'ETAT DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE» est remplacée par la mention «JURY D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE».

(Ministère de l'Education Nationale)
1^{er} août 1989

(s) c. Kaufmann - conseiller-adjoint.



BELGIQUE NUMERO 1,
n° 1120 du 7 septembre 1989

LA FIERTE D'ETRE BELGE

Un de mes amis, de retour d'un voyage aux Etats-Unis, me fit part dernièrement de son admiration devant le sentiment de fierté qu'éprouvent les Américains d'appartenir à leur nation. Cet état d'esprit a sans doute largement contribué à leur formidable réussite économique et à la bonne image de marque dont ils bénéficient dans le monde des affaires. Cette constatation m'incita à réfléchir au comportement de nos compatriotes. Qui en Belgique est encore fier d'appartenir à son pays? Et pourtant, il y a de très nombreuses raisons de l'être. En effet, combien de petits pays peuvent dire qu'ils exportent un volume de marchandises aussi important par rapport à leur production nationale; nos chercheurs n'ont-ils pas largement contribué au développement de la science? Tout le monde reconnaît l'importance des œuvres d'art réalisées par nos artistes à travers les siècles; les Belges sont réputés pour être de grands travailleurs et de bons organisateurs... et je pourrais ainsi continuer à énumérer toutes les raisons pour lesquelles nous pouvons être fiers de notre nationalité. Alors, pourquoi ne le sommes-nous pas toujours?

Justin

AUTANT SAVOIR... MEME SI ON NE PEUT PAS Y CROIRE!

Nos amis LES VETERANS DE LA GENDARMERIE» dans leur bulletin de décembre 1988 se font l'écho d'un extrait du «POURQUOI PAS» traitant d'un sujet brûlant qu'ils intitulent :

NOS MINISTRES... LEUR SALAIRE EN CHIFFRES

Voici, en chiffres bruts, le salaire annuel de nos ministres nationaux et régionaux. On y décèle des discordances troublantes pour lesquelles nous n'avons découvert aucune explication. Il semble que l'on doive tenir compte de la «modération salariale» de 10% que s'imposent nos excellences NATIONALES et que ne se sont pas encore voté nos non moins excellences REGIONALES. CECI EXPLIQUERAIT CELA...

AU GOUVERNEMENT NATIONAL.

	Salaire annuel	Indemnité annuel
Premier ministre	2.100.000	200.000
Vice-premier ministre	2.100.000	200.000
Ministre	2.012.309	100.000
Secrétaire d'Etat	1.716.118	100.000

A LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Ministre président	2.600.000	?
Ministre	2.500.000	?

A LA REGION WALLONNE

Ministre président	2.100.000	?
Ministre	2.100.000	?

AUTRES AVANTAGES

Toutes les personnalités qui précèdent bénéficient d'une voiture avec chauffeur et (sauf quand ils ont un logement de fonction) une indemnité de 100.000 frs maximum par mois.

Ils bénéficient également de la gratuité de frais de chauffage, électricité, téléphone, eau et gaz liés à leur habitation privée.

Ajoutons aussi qu'ils ont la gratuité sur le réseau de la S.N.C.B. et de la Sabena.

Enfin, ils bénéficient d'une indemnité forfaitaire de 35.000 frs par mois destinée à couvrir les frais d'entretien et de blanchissage d'un valet (!) ou d'une bonne et d'autres frais relatifs à leur habitation.

LE PRIX DES DEPUTES

Le député national	1.870.000 frs
Le député européen	1.920.000 frs
Le député permanent	2.200.000 frs

Un homme sans souvenirs est un homme perdu.

Armand Salacrou

On ne découvre qu'une fois la guerre, mais on découvre plusieurs fois la vie.

André Malraux

Il n'y a guère au monde un plus bel excès que celui de la reconnaissance.

Jean de la Bruyère



Fier de l'être

LA VIE DE LA FRATERNELLE



Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration s'est réuni le 14 octobre 1989 à l'Ecole d'Infanterie.

Cérémonie d'hommage

Le 18 octobre 1989 a eu lieu dans le Grand Auditorium de l'Ecole Royale Militaire une cérémonie d'hommage à la mémoire de notre membre d'Honneur le comte Albert GUERISSE, G.C.-K.B.E.-D.S.O., Médecin Général-Major (alias PAT O'LEARY) décédé le 27 mars 1989.

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais y était représentée.

IN MEMORIAM

La Fraternelle déplore encore plusieurs décès de membres et amis

- Madame ANDRE, épouse du Président national;
- Madame MOINY, épouse du Colonel e.r. René MOINY, administrateur-conseiller;
- Monsieur l'Adjudant-Chef GUILAUME, adjudant de Corps du 20 A;
- Monsieur Emile ANSELME, Président de la Section de Huy.

Aux familles éprouvées, la Fraternelle réitère l'expression de ses condoléances sincères et éternelles.

Assemblées générales de quelques sections

1 ^{er} octobre 1989	AG Liège-Verviers
14 octobre 1989	AG Huy
21 octobre 1989	AG Marche-en-Famenne
28 octobre 1989	AG Hainaut
25 novembre 1989	AG Brabant

Inaugurations de deux Places des Chasseurs Ardennais en 1990

La Fraternelle vient d'être informée de l'inauguration d'une Place des Chasseurs Ardennais à Etalle et d'une autre à Florennes.

Dès que nous aurons des précisions nous ne manquerons pas de vous tenir informés par les voies du bulletin et des circulaires.

EXTRAITS DE PRESSE

Extrait du «LE COURRIER DE L'ESCAUT»

«RESISTE ET MORDS» : QUAND UN ALGERIEN TOMBE AMOUREUX DES CHASSEURS ARDENNAIS

«Résiste et mors» est une cassette vidéo présentant le corps des Chasseurs Ardennais. C'est la première fois que les soldats aux bérets verts ornés de la hure font l'objet d'une réalisation audio-visuelle leur étant entièrement consacrée. Ce n'est pourtant ni l'armée, ni un ancien chasseur ni même un réalisateur belge qui s'est chargé d'une

telle œuvre mais un Suisse Italien d'origine algérienne: M. Kemal Karim Bena-mane.

La bande vidéo, d'une durée de 60 minutes, débute par l'historique des Chasseurs Ardennais. Ainsi de 1831 à 1945, des images d'archives évoquent rapidement l'évolution du 10^e de Ligne, la «grande guerre», la création du 3^e régiment de Chasseurs Ardennais, la seconde guerre mondiale et la résistance armée face à l'occupant nazi.

Les différents régiments des Chasseurs Ardennais sont ensuite passés en revue, lors de séances d'instruction d'exercices sur le terrain. Simulacres d'attaque de postes ennemis (le milicien figurant d'adversaire parle même le russe), infiltrations, sabotages, corps-à-corps, tir au mortier, au bazooka, etc...; tout y est pour décrire la vie quotidienne des soldats casernés à Marche et Vielsalm.

Entre toutes ces présentations du travail «sur le terrain», on peut voir des images de la Marche du Souvenir, de divers défilés. Des bribes d'interviews du ministre Guy Coëme, de M. Hubert (Président de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais) et de plusieurs officiers viennent également occuper ces différents reportages.

COMMUNIQUE - RECHERCHES

L'Adjudant-Chef TIQUE, adjudant de Corps du 3^e Chasseurs Ardennais, remercie tous les anciens qui lui ont envoyés des anciennes revues de la Fraternelle.

Il cherche toujours toutes les premières brochures éditées de 1946 à 1962 ainsi que les numéros 67 et 86.

Il recherche également pour la salle d'honneur et de traditions les livres suivants:

- Les Chasseurs Ardennais à Bodange par R. AUTPHENNE;
- Les Chasseurs Ardennais au combat par Xavier SNOECK;
- La guerre du Sanglier, les Chasseurs Ardennais au combat en mai 1940 par le Général-Major e.r. Lucien CHAMPION;
- Face au devcir par Albert MORSOMME.

Ainsi que tout autre livre sur les Ch.A.

De plus, des tenues de la période «1940» (vestes, pantalons, guêtres, ceinturons, besaces, etc...) seraient les bienvenues.

Merci à tous par avance.

NOS PRESIDENTS NATIONAUX

Lieutenant-Général Victor DECAMPS	de 1947 à 1953
Lieutenant-Général Fernand LEY	de 1953 à 1956
Colonel Edouard MATHEN	de 1956 à 1965
Monsieur Albert HUBERT	de 1965 à 1989
Monsieur Joseph ANDRE	de 1989 à

Rectification

Une confusion a été commise lors de la rédaction de la légende de la photographie reproduite en page 1 du dernier numéro (157).

Ainsi que la plupart de nos lecteurs qui auront fait la rectification, il fallait lire:

Le 17 octobre 1966, à l'occasion d'une visite dans la province de Luxembourg, S.M. le Roi Baudouin s'est arrêté au premier monument national de Martelange où il a été accueilli par le président national Albert HUBERT.

Le Souverain, qui était accompagné du ministre des Travaux publics, Josse DE SAEGER et du gouverneur de la province Maurice BRASSEUR, s'est inquiété du sort de notre mémorial dans la perspective des travaux routiers prévus. Ce fut le point de départ de la réédification par le Plan Vert, décidée par M. DE SAEGER et réalisée sous son successeur M. Jean DEFRAIGNE.

COMPOSITION DU COMITE DE REDACTION ELU A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE CONGRES NATIONAL DE LIEGE LE 30 AVRIL 1989 ET REUNION DE CE COMITE LE 7 JUIN 1989

- Directeur-rédacteur en chef et Editeur responsable. : M. le Lieutenant-Colonel (R) Francis M. DEBROUX;
- Secrétaire et administrateur (provisoirement) : M. François GUIOT, secrétaire national;
- Conseiller et rédacteur : M. le Colonel BEM e.r. Louis MARLIERE; Administrateur-Conseiller;
- Rédacteurs : MM. Adolphe LHEUREUX; Léon VAILLANT; Raymond VAN FRACHEN;
- Correspondant occasionnel : M. le Lieutenant-Colonel (R) Emile ENGELS;
- Collaborateur : M. le Général-Major Jean CHABOTIER.

Les Chasseurs Ardennais en cassette vidéo

Une cassette vidéo système VHS d'une durée d'environ 60 minutes et ayant pour titre «Les Chasseurs Ardennais» vient d'être réalisée.

Elle montre par l'image et le commentaire les Chasseurs Ardennais d'hier et d'aujourd'hui.

Cette cassette que tout Chasseur se doit de posséder sera mise en vente au prix de 800 F (huit cents) plus frais de port.

Les commandes peuvent être introduites aux deux adresses suivantes:

- **1^{er} Chasseurs Ardennais**
Camp Roi Albert
5400 Marche-en-Famenne
Tél. 084/31.30.68 ext: 2075
- **3^e Chasseurs Ardennais**
Quartier Ratz
6690 Vielsalm
Tél. 084/21.67.83 ext: 291

N.B.

Pour recevoir la cassette, trois solutions sont possibles:

1. *Vous enlevez la cassette dans l'une ou l'autre unité, les frais de port sont nuls.*
2. *Vous souhaitez recevoir la cassette par envoi normal: PLUS 100 fr.*
3. *Vous souhaitez recevoir la cassette par recommandé: PLUS 200 fr.*

L. MARCHAL
Lt Col BEM
Comd 1 ChA

B. KEUTIENS
Lt Col
Comd 3 ChA

A TOUTES NOS SECTIONS

Au cas où l'une de nos sections serait amenée à devoir recourir à nos assurances en faveur de nos DRAPEAUX ET PORTE-DRAPEAU, elle est priée de s'adresser directement à:

S.A. GRAS SAVOYE BELGIUM

Rue Montoyer 17 - Bte 3
1040 BRUXELLES
Tél. 513 18 33 - Télex 61 713

GARDE AUX PALAIS ROYAUX A BRUXELLES

Du 27 décembre 1989 au 10 janvier 1990, le 3^e Chasseurs Ardennais aura l'honneur d'assurer la garde aux Palais Royaux à Bruxelles.

La relève aura lieu à 14h30, rendez-vous souhaité à 14h15.

LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

Le drapeau aux couleurs vert et rouge, et à hury d'or que nous avons lancé, en 1973, lors de notre premier congrès d'Athus, a réalisé une percée foudroyante. Il flotte maintenant un peu partout, non seulement en Ardenne, mais aussi à Namur, à Vinkt, à Schaarbeek, etc.

Cet emblème de l'Ardenne est maintenant disponible en trois formats et deux versions, avec choix d'une seule hure ou de deux hures. De plus, les drapeaux comportent trois attaches supplémentaires, dont deux aux extrémités opposées au côté hampe et la troisième au milieu de la partie supérieure. Ainsi, plus de difficulté pour une fixation orthodoxe, c'est-à-dire: boutoir du sanglier vers la droite.

Tenant compte des hausses des matières et des salaires, les prix de vente suivants sont désormais d'application, port et TVA compris:

DIMENSIONS	UNE HURE	DEUX HURES
2,50 m x 1,50 m	1.600 F	1.700 F
2 m x 1,50 m	1.400 F	1.500 F
1,50 m x 1,10 m	1.200 F	—

Repetons que nous ne prenons aucun bénéfice.

Nous recommandons la formule de la hure unique pour simplifier le travail.

COMMANDES: dans les sections ou au trésorier national adjoint.
(Adresses en page 2)

REPANDEZ LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

AUTOCOLLANTS

Après des milliers de décalcomanies, nous avons vendu déjà des dizaines de milliers d'autocollants «Résiste et Mords», à la hure laurée.

Cet article tient remarquablement à l'extérieur, notamment sur les carrosseries et les vitres de voitures.

Prix de vente (dans les sections): 20 F l'unité.

CEREMONIES ET MANIFESTATIONS EN 1990

Programme

29 avril 1990	Vielsalm	Congrès National
10 mai 1990	Martelange-Bodange-Bastogne	50 ^e Anniversaire de l'entrée en guerre de la Belgique
10 mai 1990	Autres sections	idem
27 mai 1990	Courtrai	Monument National de la Lys 50 ^e Anniversaire de l'entrée en guerre de la Belgique
27 mai 1990	Vinkt	44 ^e Pèlerinage
27-30 juin 1990	Arlon-Vielsalm	24 ^e Marche du Souvenir et de l'Amitié

Pour d'autres manifestations et cérémonies, voir les prochains bulletins et circulaires.

SOUTIEN DU BULLETIN

Exercice Social 1988-1989

Réport du solde antérieur: 35.350 F
Mme REUTER Fernand, Arlon 500 F
M. DARCHE Marcel, Arlon 3.000 F
en souvenir de ses frères

Solde au 28.8.1989 38.850 F

Un très grand merci à toutes et à tous

VERSEMENTS DE SOUTIEN

pour le bulletin exclusivement au

C.C.P. 000-0344969-37

Fraternelle des Chasseurs Ardennais,
Arlon.

qu'aux cérémonies commémorant les combats de 1914 à Hampré, et Neufchâteau. La section, conduite par son président et les drapeaux a assisté, le 25 octobre, à la remise des hures à Saint-Hubert.

Cotisations

L'assemblée générale de Liège a décidé à l'unanimité de les augmenter de 50F.

A tous nos membres, nous souhaitons déjà de bonnes fêtes de fin d'année et un hiver clément.

SAINT-HUBERT

Décès

M. Joseph Devaux père de notre membre adhérent André Devaux de Saint-Hubert;
Mme Cécilia Marzi, grand-mère de notre membre adhérent Pierre Belva de Saint-Hubert;
Mme Augustine Theret, épouse de notre membre effectif Gaston Guillaume de Saint-Hubert;
Notre membre effectif Jules Fremolle d'Awenna;
M. Gilbert François de Grupont, père de notre membre protecteur Guy François de Moiricy;
Mme Germaine Jullien, mère de notre membre adhérent Jacques Grafiaux de Saint-Hubert;
Notre membre effectif Olivier Lecere de Saint-Hubert;
M. Thierry Stoz, frère de notre membre adhérent Claude Stoz de Saint-Hubert.

Aux familles dans la peine, nous réitérons nos plus sincères condoléances.

Hospitalisation

Notre membre effectif Paul Bays de Saint-Hubert à la Clinique de Libramont;
Notre membre adhérent Firmin Thomas de Vesqueville à Sainte-Ode;
Notre membre protecteur Dany Gillard de Saint-Hubert à la Clinique de Libramont;
Notre membre adhérent Pierre Etienne de Saint-Hubert à Bruxelles.

Nous leur souhaitons un prompt et complet rétablissement.

Noces d'Or

Notre membre effectif Georges Leonet de Mirwart et son épouse Mme Hélène Bonmarriage.

Avec nos vives félicitations, nous leur souhaitons encore de nombreuses années de bonheur.

Marriage

Notre membre protecteur Jacques Champion de Saint-Hubert et Mme Yvonne Masoin;
Notre membre protecteur Michel Leclere de Saint-Hubert et Mlle Laurence Parrière.

Nous les félicitons vivement et leur souhaitons une longue et heureuse vie conjugale.

Naissance

Annabelle, fille de notre membre protecteur Johan Looze de Bras et petite-fille de notre Vice-Président Jean Chalou de Saint-Hubert;

Natasha, arrière-petite-fille de notre Président Jean Goffart de Saint-Hubert;
François, petit-fils de notre membre effectif Roger Felix de Saint-Hubert.

Félicitations aux parents et grands-parents et longue vie aux nouveaux nés.

Activités de la Section

- 17.6.89: le drapeau a assisté au Congrès des Vétérans du Roi Léopold III à Marche;
- 22.6.89: présence au Monument de Martelange lors de la Marche du Souvenir;
- 26.6.89: visite du Camp Roi Albert (1^{er} ChA.) à Marche;
- 29.6.89: remise des hures à la 3^e cie du 1 ChA. à Bicurgues.
- 21.7.89: Fête Nationale. Assistance au Te Deum chanté à la Basilique;
- 11.8.89: réception des Anciens Combattants américains à Saint-Hubert;
- 20.8.89: cérémonie du Souvenir au Cimetière français (1914) d'Anloy.

VIELSALM

Grand branle-bas de combat dans notre section; cù déjà se profile à l'horizon la préparation du congrès national de 1990.

Une réunion de premier contact s'est tenue à la caserne en présence du Lieutenant-Colonel Keutjens et de son «stab». Nul n'ignore que le 3^e Chasseurs Ardennais collabore dans une grande mesure à la réussite de cet important événement qui sera sans le moindre doute l'égal du congrès de 1983 qui avait réuni près de onze cent participants.

Événement qui nous rapproche tous: les anciens de 40 et les «jeunes» d'après guerre. C'est une des grandes occasions de rencontre sur lesquelles j'insiste toujours. Avec le bulletin qui va reprendre son rythme de croisière, les congrès, assemblées de sections, réunions de toutes sortes sont des moyens de communication enrichissants qui nous rapprochent d'avantage les uns des autres et ces moyens sont mis à notre disposition toute l'année.

Notre section ne s'en tient pas à la mise en chantier du congrès national, elle envisage également son assemblée générale traditionnelle qui est toujours un succès assuré par avance. Il y a donc du pain sur la panche et du boulot pour les bonnes volontés en veillesse.

Les derniers temps nous avons été sollicités à de nombreuses reprises pour participer à diverses manifestations auxquelles nous avons répondu par la présence d'une délégation de la section avec drapeau.

Il en a été de même lorsqu'un décès frappait l'un des nôtres ou un proche: nous conservons toujours le sens du devoir et du souvenir...

Le programme complet de la journée du congrès de 1990 paraîtra dans le prochain numéro du bulletin. J'invite tous les membres de la Fraternelle désireux de participer, d'en prendre connaissance avec attention: le même désir de réussite doit nous animer tous.

Le président,
Guy Remacle-Sevrin

VIRTON

En bref, quelques unes de nos dernières activités:

Nous étions présents, notre dévoué porte-drapeau en particulier

- à VINKT le 28 mai
 - à WILHELMSTADT le 15 mai.
- Comme chaque année, la seule section de Virton participait à cette grandiose cérémonie du souvenir où nombre des nôtres perdirent tragiquement la vie.

Un seul «drapeau des Chasseurs Ardennais» parmi des centaines, c'est peu! A l'avenir, ne pourrions nous obtenir un quelconque renfort au départ organisé de Namur?

- au congrès des Invalides de guerre d'Arion, le 4 juin.
 - aux Fastes du 1^{er} Rgt ChA à Marche, le 9 juin.
 - au jumelage des anciens combattants d'Arion avec la Fraternelle flamande de Linkhout.
 - au TE DEUM du 21 juillet à Virton. A cette occasion, nous avons été honorés par la présence parmi nous du Lieutenant Colonel DE TANDT, Directeur de l'instruction à l'E.I. et commandant du 2^e régiment de Chasseurs Ardennais.
 - aux cérémonies marquant le 125^e anniversaire de la royale Philharmonie de Saint-Mard, le 9 septembre.
- Au cours de la séance académique, après l'allocation de Monsieur Massin au cours de laquelle il a rappelé la complémentarité des idéaux et des missions incombant tant aux musiciens qu'aux groupements patriotiques, notre camarade Roger NICLOT, grand mutilé de 40, a remis au chef de musique un «étain Chasseurs Ardennais à la hure» afin de marquer cette belle journée au cours de laquelle nous avons partagé la joie, l'allégresse, la légitime fierté de cette belle phalange musicale qui est un peu nôtre.

NOCE D'OR

Gilbert ANDRE et Gilberte THOMAS, chemin Morel à Saint-Mard ont célébré leurs noces d'or le 28.08.89. BRAVO! Continuez sur votre lancée. Dans dix ans, nous vous présenterons à nouveau nos sincères et cordiales félicitations.

Décès

Debeffe Pierre, né à Bleid le 3 avril 1918 et décédé à Gomery le 18 juillet 1989. Il combattit à Deinz au sein du 5^e ChA. et fut prisonnier de guerre jusqu'au 10.05.45 au stalag 4.B.

Thiry Albert de Saint-Mard, né à Engelberg (Suisse) le 24 août 1917 et décédé le 18 septembre 1989. Il participa à la bataille de la Lys dans le secteur de Ponthoek avec le 4^e ChA. Membre de la résistance.

Blanchard Gaston, né à Saint-Mard le 7 mai 1908 et y décédé le 2 octobre 1989. Ancien du 10^e de Ligne, mobilisé en 40 au 5^e ChA. Il participa aux combats de la Lys dans le secteur de Deinz et fut interné au stalag 4.A., jusqu'en mai 1945.

La section avec drapeau et trompettiste a participé aux funérailles de ces trois camarades. Nous réitérons à leur famille nos plus sincères condoléances.

1 ChA.

Communication du nouveau Président de la section

Ayant accepté la présidence de la section régimentaire du 1 ChA, je tiens d'une part à remercier tous nos membres pour la confiance et pour l'honneur qu'ils me font et d'autre part à leur annoncer que je ferai l'impossible pour dynamiser notre section et pour assurer la soudure avec les Chasseurs Ardennais de 1940 afin de maintenir vivaces les traditions d'honneur, de courage et de fraternité.

Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec l'assentiment et le soutien de tous nos membres, qu'ils servent ou aient servi au 1 ChA, qu'ils soient de l'active ou militaires.

Les membres du comité et moi-même sommes perméables à toute suggestion réaliste de façon à atteindre nos objectifs et à resserrer les liens d'amitié que nous avons connus au 1 ChA.

D'avance un grand merci à tous nos membres qui veulent bien se mouiller avec nous.

Je souhaite la bienvenue aux deux nouveaux vice-présidents: le capitaine Brunin et l'adjudant-chef Charlot.

Enfin qu'il me soit permis de rendre hommage à mon prédécesseur le colonel e.r. Moiny qui a tenu les rênes

de notre section durant près de quinze années et à l'adjudant e.r. Leuris qui a assuré l'intérim en attendant ma mise à la retraite.

Lt Col. e.r. Camille Bernard

In Memoriam

Madame Moiny 4 Bosimont 5340 Gesves
Madame Riffart 100 Chée de Binche 7030 St Symphorien
Le commandant e.r. Jo Mommen 63 rue O Lotin 5861 Cortil Noimont

Aux familles éprouvées nous réitérons l'expression de nos condoléances sincères et émuës.

Le commandant Mommen était membre du comité de la section 1 ChA, de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais depuis la constitution de celle-ci en septembre 1967. A cette époque le comité était composé du colonel Delogne, des commandants Mommen et Gohy, de l'adjudant-chef Motte, des adjudants Van den Eede et Leuris.

Le commandant Mommen a servi comme volontaire de guerre aux parachutistes SAS, s'est engagé au corps de volontaires de guerre pour la Corée, a servi à la Force Publique au Congo et plusieurs années au 1^{er} Chasseurs Ardennais où il a commandé la 3^e compagnie, a assumé les fonctions de S 4 et d'officier ISC.

Hyménee

Rita et Bruno Galderoux ont convolé en justes noces.

Nous les félicitons et leur souhaitons une vie pleine de bonheur.

Un nouveau Président à la section 1 ChA.

Le lieutenant-colonel Camille Bernard a accepté la présidence de notre section. Il est bien connu des Chasseurs Ardennais puisqu'il a commandé la 2^e compagnie et la compagnie Sp. Il habite à 5400 Marche en Famenne Sur les Hys, 3.

Deux vice-présidents de plus à la section

Le capitaine André Brunin, qui quitte la 3^e compagnie pour l'Etat-Major de Bataillon. Il est remplacé par le capitaine Delpre.

Il a obtenu la médaille du mérite en argent au cours du Congrès National de Liège. Pour rester dans le mouvement il a accepté une vice-présidence.

L'adjudant-chef Charlot, adjudant de Corps au 1 ChA.

Naissance

M. et Mme Wilmotte-Wagner ont la joie de vous annoncer la naissance de François-Henri à Arion le 5 septembre 1989.

31, rue des Lilas 6780 Hondelange



Photo Marcel Leuris



1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

LE MOT DU CHEF DE CORPS

Que pouvons-nous attendre de notre jeunesse? Il est à craindre que beaucoup, à cette question, répondraient de façon très pessimiste. Est-ce la réalité? N'a-t-on plus rien à attendre des citoyens adultes de demain?

Nous croyons que la réponse nécessite plus de nuance et qu'à bien y regarder, ces jeunes tant décriés, seraient plutôt les victimes que les auteurs d'un état de fait dont on les rend responsables.

Allons-nous au 1 ChA. à contre-courant? Sommes-nous des marginaux? Certainement pas. Nous avons la possibilité, au Bataillon, durant onze mois de mettre en évidence ce que les jeunes, qui passent chez nous, ont de bien et de moins bien «dans le ventre».

Le bilan nous pouvons le certifier est très positif.

Qui plus est, il faut très peu de chose, quelques mots d'explication et la certitude pour eux de pouvoir être utile et d'avoir un rôle prépondérant à jouer dans la vie du 1 ChA.

La qualité des prestations de notre Bataillon, prestations qui se lisent dans notre bulletin, n'est pas l'effet du hasard mais le résultat conjugué de la volonté commune du cadre, des volontaires et des miliciens, tous tendus vers le but à atteindre.

Nous avons la prétention, lorsque nous renvoyons à la vie civile les miliciens, d'avoir fait oeuvre utile et d'avoir contribué à faire de nos jeunes des citoyens à part entière sur lesquels le pays pourra compter en cas de besoin.



Photo Marcel Leunis

Remise du Challenge MILAN 1938

LE 1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS A CELEBRE SES FASTES

Le 09 juin, jour des fastes, était l'occasion pour les Chasseurs Ardennais de se souvenir. Leur souvenir, ce jour, était dédié aux anciens du 4^e régiment de Chasseurs Ardennais dont le régiment fut créé il y a juste cinquante ans. Ce régiment est issu du dédoublement du 1^{er} Chasseurs Ardennais qui eut lieu pendant la mobilisation de 1939. Le 4^e Chasseurs Ardennais vient en troisième rang de tous les régiments en ce qui concerne le nombre de tués, soixante-deux morts pour l'ensemble des combats dont cinquante durant la bataille de la Lys en 1940.

La Cérémonie était présidée par le Général Major Gusbin, Commandant de la 1^{re} Division, qui passa les troupes en revue. Parmi les personnalités on remarquait notamment M. Planchard, gouverneur de la province; Mme Mons delle Roche, procureur du roi; M. Libotte, commissaire d'arrondissement; le Colonel Brevet d'Etat-Major Ferraro, commandant la 7^e

Brigade d'Infanterie blindée; les représentants de la magistrature civil et militaire, du clergé ainsi que les bourgmestres ou leurs représentants et délégations des villes avec lesquelles le 1 ChA, entretient des liens particuliers.

Les anciens chefs de corps: le Lieutenant Général e.r. Liebens, le Général Major Chabotier, le Général Major e.r. Magon, les Colonels BEM Castermans, Dieu, Godet, et le Lieutenant-Colonel BEM Legat.

M. Joseph André, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais; le Général-Major e.r. Champion, président d'honneur; les délégations des sections de la Fraternelle avec ce nombreux drapeaux.

Les présidents et délégations des Fraternelles Patton et 4^e brigade Steenstraete.

La prise d'armes était rehaussée par la présence des drapeaux des 3^e et 4^e chasseurs Ardennais, du 20^e d'artillerie et de la Musique de la Force aérienne.

Après les remerciements et l'allocution d'usage le Chef de Corps invita M. Joseph André, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais; M. Garain, président de la Fraternelle Patton; M. Louppe, président de la 4^e brigade Steenstraete; le Lieutenant-Colonel de réserve Engels, commandant du 4^e Chasseurs Ardennais; MM. les échevins Pierard pour la ville de Marche, Pereaux pour Saint-Hubert, François pour Bertrix; M. Dardenne, bourgmestre de La Roche et le président de l'asbl Les Coccinelles à déposer des fleurs au monument des 1^{er} et 4^e Chasseurs Ardennais.

C'est ensuite le parrainage officiel de l'asbl Les Coccinelles qui est une association d'aide aux infirmes moteurs cérébraux de la province de Liège. Un drapeau à la hure est remis au président du conseil d'administration.

La médaille du mérite militaire décernée par arrêté ministériel du 18 avril 1989 est; remise au Capitaine Brunin, commandant la 3^e Cie.

Le Lieutenant Marcotte et le 1^{er} sergent Yannou qui se sont particulièrement distingués reçoivent un trophée offert par M. Garain.

Le Caporal-Chef Constant et les Caporaux Brichet et Finfe sont également mis à l'honneur pour la qualité du travail fourni dans leur fonction. Ils reçoivent un trophée de MM. Louppe, président de la 4^e brigade Steenstraete et Louis, secrétaire-trésorier de la Section 1 ChA. et vice-président national de la Fraternelle et du Lieutenant-Colonel BEM Marchal, Chef de Corps.

Le challenge maintenance est décerné au Capitaine Brunin. Sa compagnie s'est particulièrement distinguée au cours de l'année dans l'organisation, la qualité de l'exécution et le contrôle des différentes tâches de maintenance incombant à une unité.

Les anciens du 4^e Chasseurs Ardennais qui ont participé aux durs combats de 1940 prennent alors place devant la tribune centrale. Ils sont ainsi intégrés à la cérémonie du jour.

En témoignage de reconnaissance de leur action héroïque, le 1^{er} Chasseurs Ardennais a défilé devant eux.



Photo Marcel Leunis

FASTES 1989 au 1 ChA

REMISE DES HURES AU 1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS A LA ROCHE

Depuis l'année dernière, la Ville de La Roche parraine une Compagnie du 1^{er} Chasseurs Ardennais. Celle-ci, la Compagnie d'appui du 1 ChA, était présente à La Roche, pour une cérémonie militaire traditionnelle: la remise des hures aux miliciens ayant terminé leur période d'instruction. C'était aussi l'occasion pour la population locale, les touristes et parents des miliciens de découvrir tous les véhicules militaires utilisés par les Chasseurs Ardennais.

Après un défilé dans les rues de la ville et le dépôt de gerbes aux monuments aux morts, tous se retrouvaient pour la cérémonie proprement dite au parking de l'Ourthe. Le Lieutenant Colonel BEM Marchal et le Capitaine Beudels s'adressaient tour à tour à l'assemblée. Ils exprimaient leur satisfaction devant ces échanges fructueux entre la ville de La Roche et la Compagnie. Ils insistaient aussi sur le rôle du service militaire, qui ne «constitue pas une perte de temps mais un acquit pour la vie civile», chacun devant faire preuve de courage, d'audace et de ténacité. Le Bourgmestre, M. Dardenne, soulignait, lui, cette volonté de l'armée de venir à la rencontre des populations. Il parlait du dynamisme, de la disponibilité et du savoir-faire des responsables, avant de rendre hommage au Syndicat d'initiative et à l'association socio-culturelle de La Roche qui collaborent étroitement à ces diverses manifestations. Le Bourgmestre remettait un cadeau-souvenir au premier de classe, le soldat milicien Arnould, les parents se joignant ensuite au peloton, afin de remettre la hure à leurs enfants. La cérémonie se clôturait au complexe sportif de la ville par le vin d'honneur offert par les responsables rochois.



Photo Marcel Leunis

MSA 89: Le repos du guerrier



Photo Marcel Leunis

Remise des hures à LA ROCHE

REMISE DES HURES AU 1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS A BIOURGE (BERTRIX)

Malgré la pluie, un nombreux public avait répondu à l'invitation de la commune de Bertrix et de la section Bertrix-Palisseu de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais à l'occasion de la remise des Hures aux soldats de la 3^e Compagnie du 1^{er} Chasseurs Ardennais, en présence de leurs parents et amis.

La Cérémonie fut présidée par le Lieutenant Colonel BEM Marchal en présence du Capitaine Brunin et de nombreuses autorités civiles et militaires: le Bourgmestre Philippe Pignolet et son conseil communal; le Commandant de gendarmerie M. Georis; des représentants de la commune de Palisseu; le doyen Jean-Marie Gérard et l'aumônier militaire; les vice-présidents nationaux de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais Jean Goffard, Marcel Jacques et Marcel Leuris; le secrétaire national François Guiot; le président provincial de la F.N.A.P.G. Léon Jeanjean; le président provincial de la Ligue des Vétérans de Léopold III Antoine Gillet; le président et le secrétaire des mouvements patriotiques de Bertrix Emile Colson et Marcel Lebas; le médecin-commandant de réserve Paul Pierret... Les porte-drapeau étaient au nombre de vingt-huit et les sections représentées étaient: Arlon, Athus, Bcuillon, Brabant, Hainaut, Florenville, Liège, Marche, Namur, Neuchâteau-Librumont, Saint-Hubert et Bertrix.

Après avoir remercié la Ville de Bertrix pour son accueil, le Lt Col. BEM Marchal s'est efforcé de rassurer les parents pour qui le départ de leurs enfants est souvent un point d'interrogation; il évoqua les qualités que les chefs s'efforcent de développer auprès des miliciens. Le bourgmestre Philippe Pignolet s'est réjoui des bonnes relations qui unissent la commune aux Chasseurs Ardennais et le président des mouvements patriotiques Emile Colson, après avoir rappelé qu'il y avait juste un demi-siècle qu'il avait été incorporé, coïncidence, à la 3^e compagnie des Chasseurs Ardennais, s'est dit fier de recevoir cette compagnie et félicita son chef, le Capitaine Brunin qui vient de se voir décerner la Médaille du Mérite pour services rendus à la nation ainsi que le trophée de la meilleure Compagnie; ce dernier remercia toutes les personnes présentes avant de présenter son successeur, le Capitaine Delpire.

Après le défilé des troupes et la démonstration d'exercices au sol, les différents personnalités remirent les hures aux nouveaux promus et quatre gerbes furent déposées au Monument par MM. Paul Gruselin, président d'honneur des mouvements patriotiques; Justin François, délégué de la section d'Orgeo; le Lt Col. BEM Marchal et le bourgmestre Philippe Pignolet.

Un vin d'honneur au public et une petite restauration à la 3^e Compagnie terminèrent cet après-midi.

AGENDA DU 2^e TRIMESTRE AU 1CHA

JUILLET 89

01 au 05 Détachement ARF KB (1 Cie)
03 Exercice d'alerte (3 Cie)
06 au 09 Démonstration à LA ROCHE (Cie Sp)
12 au 18 Détachement ARF KB (Cie Sp)
12 Exercice ASTERIX
21 Défilé monté à l'occasion de la Fête Nationale (En)

AOUT 89

31/7 au 04 Période de camp à LAGLAND (1 Cie - 3 Cie - PI Mor)
01 Eval NBC (1 Cie)
08 et 09 Exercice monté à MARCHÉ-EN-FAMENNE (3 Cie)
08 et 09 Bivouac PEC (EMS)
22 au 24 Exercice de réactivation (2 Cie)

SEPTEMBRE 89

28/8 au 01 Camp à Beverlo (1 Cie - 3 Cie - PI Mor)
03 Opendoor 7 Bde (Bn)
04 Incorporation recrues (2 Cie)
05 Challenge de tir (Bn)
06 au 13 Garde à Zaventem (1 Cie)
06 au 13 Détachement ARF KB (EMS)
11 au 29 Période de camp à Otterburn (Ecosse) - 1 Cie - 3 Cie - PI Mor
13 au 20 Garde à Zaventem (Cie Sp)
18 au 22 Stage Prn à la 67 Cie Génia (PI Ecl)
19 au 20 Bivouac PEC (EMS)
20 au 27 Garde à Zaventem (1 Cie)
25 et 26 Exercice CLEVER FALCON
25 au 29 Période de tir à Elsenborn (PI JPK)

ARRIVEES

CPL Cuvelier 2 Cy

DEPARTS

Vers:
Lt Thomée Det MDNGS I
Sgt Maj. Nem Cie QG 1 Div
Sgt Leveque Cie QG 1 Div
Capt Asselman EM 16 Div
CPL Vetocour NACP
CPL Monesi NACP
SDT Nickmans NACP
SDT Laruelle NM 25/2
SDT Pierret congé ill
SDT Broen congé ill

MARIAGES

Sgt Stuyman avec Mlle Agnès Van Laethem
Cic Mossoux avec Mlle Françoise Delbrouck
Sdt Toussaint avec Mlle Murielle Dulieu
Sgt Galderoux avec Mlle Rita Laguesse

NAISSANCES

Audrey Feilgine née le 12.05.89
Wendy Hendrickx née le 19.05.89
Grégory Pierre né le 30.06.89
Adrien Defise né le 30.06.89
Sarah Van Meteren née le 22.06.89.



3 Chasseurs Ardennais Ardennerjäger

LA VIE AU BATAILLON

Exercice St Hubert Manoeuvre aéroportée

Les 17 et 18 avril dernier, la 3 compagnie du 3 ChA a eu la chance de participer à l'Exercice St Hubert et de réaliser un rêve auquel un cercle restreint de notre armée peut s'enorgueillir: voler.

La participation de la «Dritte» est attribuable en vérité au mérite de nos germanophones qui surent prouver leur capacité opérationnelle lors du FTX Balcksnov. La valeur de nos bérêts à la hure suscita d'emblée l'intérêt de l'Etat-Major de la Faë à la recherche d'une unité capable de remplir efficacement une mission DMT dans le cadre d'une manoeuvre combinée avec le 15^e Wing transport, la base de Coxyde, le dispatching control et diverses formations d'«Air-Codo».

Cet exercice aéroporté donnait à nos soldats l'occasion de se livrer à des activités encore inédites dans les annales du bataillon: atterrissage d'assaut, conquête de l'aérodrome, hélicoptère sur des couloirs d'infiltration empruntés par l'ennemi.

Notre mission consistait à recueillir les troupes amies du 9^e Wing qui se repliaient sous la pression de l'ennemi.

Face aux compagnies ATK et Recce du régiment para-commando, le capitaine Dengis alignait en plus de la 3 Fus, deux pelotons de la 1^{re} Cie d'air Codos et il pouvait même compter sur l'appui direct de la chasse.

Le jour venu, les caprices de la météo eurent malheureusement raison de nos avions. Et il

fallut recourir une fois de plus à nos infatigables Unimogs pour nous mener à St Hubert et nous jeter sur la ligne «Jocelyne» en écran de contre-infiltration.

L'attente ne fut pas vaine puisque le 2^e PI eût aussitôt maille à partir avec un fort détachement de para.

A 18h30, le PC finit par donner le repli immédiat sur «Maryse», la seconde ligne sur laquelle nous allions passer la nuit, sans pourtant connaître d'incidents moyens.

A l'aube, la compagnie décrocha en direction de l'aérodrome où elle s'installa en défensive. Après une surveillance infructueuse, la «dritte» prit position aux abords immédiats de la piste, prête à embarquer.

Une demi-heure plus tard, une Hercules C-130 s'immobilisait à sa hauteur. Soudain, la porte arrière s'ouvrit. Les ordres fusèrent et en un instant, les hommes se précipitèrent dans l'ancre. Déjà la soule se refermait sur le dernier que l'avion décollait.

L'opération d'embarquement avait duré au total 72 secondes!

Un fois de plus, le 3 ChA avait rempli brillamment son contrat et montré de la sorte son aptitude à participer à des actions aéromobiles.

C'est la raison pour laquelle la «dritte» a été retenue pour prendre part à un exercice à l'aérodrome d'Urseel en Novembre prochain!

1. Activités principales
2. Départs
3. Arrivées
4. Nominations
5. Commissionnements
6. Brevets - Cours - Stages
7. Prestations de Serment
8. Rappels d'Offre de Res
9. Distinctions Honorifiques
10. Naissances

1. Activités principales

- Le 25 Mai 89: Fastes régimentaires du 3 ChA.
- Le 06 Jun 89: Inspection Comdt à la 3 Cie
- Le 07 Jun 89: Exercice de Cadre
- Le 08 Jun 89: Challenge Div Instr.
- Du 12 au 21 Jun 89: Préparation et montage des camps M.S.A.
- Du 22 au 25 Jun 89: M.S.A.
- Du 26 Jun au 07 Jul 89: Démontage des camps M.S.A.
- Du 26 au 30 Jun 89: Stage de l'Ecole Royale des Cadets
- Du 21 au 25 Aou 89: Tirs Mor 81 mm à Beverlo pour les PI Mor EMS et 3 Cie
- Du 28 Aou au 08 Sep 89: Rappel du 841 Esc Recce Lt à Lagland.

Le flot des marcheurs au départ de Bodange





Le drapeau de notre Club au monument National

2. Départs

- Le 17 Jul 89: le Lt Ruebens passe au 5 Li
- Le 02 Aou 89: le Slt Genten passe au 4 Gn à Amay
- Le 16 Aou 89: le Lt De Becker passe au 2 Cy
- Le 28 Aou 89: le 1 Sgt Maj. Kersten passe à Esc Recce Para Cdo
- Le 04 Sep 89: le Cpl Spinato passe à Infosemi - Bruxelles

3. Arrivées

- Le 16 Mai 89: les Sgt Hansen et Richard de l'EI
- Le 10 Jul 89: les Cor Biemar, Debled, Florin, Jacob, Kerdraon et Styhals de l'EI
- Le 16 Aou 89: le Slt Claisse du 2 Cy
- Le 28 Aou 89: les Sgt Pirsoul, Steenhout et Quoidbach de l'EI - le Cpl Cuvelier du C Log 3
- Le 04 Sep 89: le Sgt Raes du 12 Li

4. Nominations

- Le 10 Mai 89: les Sgt Csor Huyghe, Dewindt, Burton, Bar, Barbier, Augustinos, Bastin et Joly sont nommés Sgt Sor
- Le 01 Jun 89: le Sdt VM Ratz est nommé au grade de Caporal
- Le 26 Jun 89: les 1 Sgt Lembree et Lofgen sont nommés au grade de 1 Sgt Maj.

5. Commissionnements

- Le 01 Jun 89: le Sdt Mil Kaivers est commissionné au grade de Cpl MIL
- Le 01 Jul 89: les Adjt Cor Belpaire, Beroist, Closset, Grisard, Hoco, Masson, Paquot, Vansteenkiste et Verhasselt sont commissionnés au grade de Slt Res
- Le 01 Jul 89: l'Adjt Cor Baucoux est commissionné au grade de Méu Slt de Réserve
- Le 01 Jul 89: le Cpl Csor Defromont est commissionné au grade de Sgt Csor
- Le 01 Jul 89: le Sdt MIL Vandegaar est commissionné au grade de Cpl MIL

6. Brevets - cours - stages

- Du 17 Fev au 18 Avr 89: le Cpl Tilen a réussi le cours Opr Rtf - Rtg
- Le 26 Mai 89: le SVM D'Herbais a réussi le cours Opr Rtf - Rtg
- Du 29 Mai au 09 Jun 89: le Capt Borboux, les Slt Gerard et Postman, ainsi que l'Adjt Cor Clossot ont réussi le cours NBC à Jambes

7. Prestations de serment

Le 25 Mai 89, lors des Fastes Régimentaires, les militaires dont les noms suivant ont prêtés serment:

Slt Vellut, Médecin Slt Petitier, Sgt Som Dandoy, Sgt Csor Laboutte, Libert, Beelaerts, Carreme, Delaite, Smessaert, Smith et Walthery.

8. Rappels d'Officiers de réserve

- Du 28 Avr au 03 Sep 89: rappel des Offr. du 841 Esc Recce Lt

9. Distinctions honorifiques

Le 17 Avr 89:

La Médaille d'or de l'Ordre de Léopold II au 1 Sgt Maj Reuter
La Médaille d'argent de l'Ordre de Léopold II au Cpl Chef Metzler
La décoration militaire de 2^e Classe au 1 Sgt Charlier
La décoration militaire de 2^e Classe aux Cpx Simons et Wagner

10. Naissances

Mélissa est née le 28 Mai 89 chez les époux Debaty
Emiline est née le 29 Mai 89 chez les époux Thys

Jessica est née le 18 Jun 89 chez les époux Verlaïne

Tanya est née le 03 Jul 89 chez les époux Vanhoebroek

Caroline est née le 01 Août 89 chez les époux Cocq.

MSA - 23^e Edition

C'est à Arlon, au pied du Monument du 10 Régiment de Ligne que le Colonel BEM Minguet, Président du Comité Organisateur de la Marche du Souvenir et de l'Amitié, a inauguré la 23^e édition qui, du 22 au 25 juin, a vu 4364 marcheurs, dont 1743 civils, parcourir notre terre d'Ardenne.

Des marcheurs de dix nationalités différentes, dont pour la première fois, des militaires suisses, ont non seulement rendu hommage à ceux qui ont donné leur vie pour que nous vivions libres mais également ont contribué, à leur manière, à l'idée européenne et à plus de fraternité entre les nations.

Rendons hommage également à nos Anciens qui, malgré leur âge, nous font l'honneur de participer en grand nombre aux différentes cérémonies du Souvenir.

Le Lieutenant Général Charlier, Chef d'Etat Major Général a parcouru l'entièreté de l'étape Vielsalm - Vielsalm. Il en gardera un excellent souvenir à tous points de vue et espère bien remettre cela à l'avenir.

C'est dans une ville en fête et devant une tribune où avaient pris place de hautes autorités et des amis de la MSA, que les marcheurs ont défilé au son de notre musique qui, à notre grand regret, effectuait l'une de ses dernières prestations.

Remercions enfin tous ceux qui, de près ou de loin, oeuvrent à la réussite de cette Marche du Souvenir et de l'Amitié dont la 24^e édition aura lieu du mercredi 27 juin au samedi 30 juin 1990.

DAS LEBEN IM BATAILLON

1. Wichtigste Aktivitäten
2. Abgänge
3. Ankünfte
4. Ernennungen
5. Beauftragungen
6. Zeugnisse - Kurse - Probezeiten
7. Eidesleistungen
8. Wiedereinberufung von Reservoffizieren
9. Ehrenauszeichnungen
10. Geburten

1. Wichtigste Aktivitäten

- Am 25. Mai 89: Regimentsfest des 3. Bataillons der Ardennejäger
- Am 6. Juni 89: Der Kommandeur inspiziert die 3. Kompanie
- Am 7. Juni 89: Kacerübung
- Am 8. Juni 89: Challenge der Ausbildungsdivision
- Vom 12. bis zum 21. Juni 89: Vorbereitung und Aufbau der Lager für den Marsch der Freundschaft und des Gedenkens
- Vom 22. bis zum 25. Juni 89: Marsch der Freundschaft und des Gedenkens
- Vom 26. Juni bis zum 7. Jul 89: Abbau der Lager für den Marsch der Freundschaft und des Gedenkens
- Vom 26. bis zum 30. Jun 89: Probezeit der Königlichen Kadettenschule
- Vom 21. bis zum 25. August 89: Schiessübungen (Mor 81 mm) in Beverlo für die Mörserzüge der Stabskompanie und der 3. Kompanie
- Vom 28. August bis zum 8. Sep 89: Wiedereinberufung der 841. leichten Erkundungsschwadron in Lagland.

2. Abgänge

- Am 17. Jul 89: geht Leutnant Ruebens zum 5 Li über
- Am 1. August 89: geht Unterleutnant Genten zum 4 Gn in Amay
- Am 16. August 89: geht Leutnant De Becker zum 2 Cy über
- Am 28. August 89: geht Erster Sergeant-Major Kersten zur Erkundungsschwadron der Parakommandos über
- Am 4. Sept 89: geht Korporal Spinato zum Infosemi-Brussel.

3. Ankünfte

- Am 16. Mai 89: die Sergeanten Hansen und Richard von der Infanterie-Schule
- Am 10. Jul 89: die Offiziersanwärter Biemar, Debled, Florin, Jacob, Kerdraon und Stülhals von der Infanterieschule
- Am 16. August 89: Unterleutnant Claisse vom 2 Cy
- Am 28. August 89: die Sergeanten Pirsoul, Steenhout und Quoidbach von der Infanterieschule. Korporal Cuvelier
- Am 4. Sept 89: Sergeant Raes vom 12 Li.

4. Ernennungen

- Am 10. Mai 89: die Unteroffiziersanwärter Huyghe, Dewindt, Burton, Bar, Barbier, Augustinos, Bastin und Joly sind zum Grad von Sergeant ernannt
- Am 1. Jun 89: der Berufsfreiwillige Ratz wird zum Korporal ernannt
- Am 26. Jun 89: die ersten Sergeanten Lembree und Lofgen werden zum Grad von erstem Sergeant-Major ernannt.

5. Beauftragungen

- Am 1. Jun 89: Milizsoldat Kaivers erhält den Grad von Milizkorporal
- Am 1. Juli 89: die Adjutantenanwärter Belpaire, Benoist, Cosset, Grisard, Hoco, Masson, Paquot, Vansteenkiste und Verhasselt erhalten den Grad von Reserveleutnant
- Am 1. Jul 89: Adjutantenanwärter Baudoux erhält den Grad von medizinischem Reserveunterleutnant
- Am 1. Jul 89: Korporal Defromont erhält als Unteroffiziersanwärter den Grad von Sergeant
- Am 1. Jul 89: Milizsoldat Vandegaar erhält den Grad von Milizkorporal.

6. Zeugnissen - Kurse - Probezeiten

- Vom 17. Feb. bis zum 18. April 89: Korporal Tilen hat den Kurs Opr Rtf - Rtg bestanden
- Am 26. Mai 89: Der Berufsfreiwillige D'Herbais hat den Kurs Opr Rtf-Rtg bestanden
- Vom 29. Mai bis zum 9. Jun 89: Hauptmann Borboux, die Unterleutnants Gerard und Postman sowie der Offiziersanwärter Adjutant Closset haben den NBC-Kurs in Jambes bestanden.



MSA 89

7. Eidesleistungen

Am 25. Mai 89 - während des Regimentstestes- haben die Militärs, deren Namen folgen, den Eid geleistet: Unterleutnant Vellut, ser medicinale Unterleutnant Peltier, Sergeant Som Dardoy, die Unteroffiziersanwärter Sgt Leboutte, Libert, Beelaerts, Careme, Delaite, Smessaert, Smith und Walthery.

8. Wiedereinberufungen von reserveoffizieren

Vom 28. April bis zum 8. September 89: Wiedereinberufung der Offiziere der 841. leichten Erkundungsschwadron.

9. Ehrenerzeichnungen

Vom 17 April 89:

Goldene Medaille des Leopoldordens für 1. Sgt Maj Reuter
Silberne Medaille des Leopoldordens für Korporal-Chef Metzler
Militärischer Orden zweiter Klasse für 1. Sgt Charlier
Militärischer Orden zweiter Klasse für die Korporale Simons und Wagner.

10. Gebeurten

Melissa wurde am 28. Mai 89 beim Ehepaar Debaty geboren
Emiline wurde am 29. Mai 89 beim Ehepaar Thys geboren
Jessica wurde am 18. Juni 89 beim Ehepaar Verlaïne geboren
Tanya wurde am 3. Juli 89 beim Ehepaar Vanhoebroek geboren
Caroline wurde am 1. August beim Ehepaar Cocq geboren.

23. Marsch der Freundschaft und des Gedenkens

In Arlon am Monument des 10. Linienregiments hat Oberst BME Minquet, Präsident des Veranstaltungsausschusses für den Marsch der Freundschaft und des Gedenkens, den 23. Marsch eröffnet. Er fand zwischen dem 22. und 25. Juni in unseren Ardennen statt und zählte 4364 Marschierer, wovon 1743 Zivilisten.

Marschierer aus zehn verschiedenen Staaten - unter ihnen zum erstenmal Schweizer Militärs - haben nicht nur denan getulcigt, die ihr Leben für unsere Freiheit hingegeben haben, sondern ebenfalls auf ihre Weise zur europäischen Idee und zu einer grösseren Brüderlichkeit zwischen den Nationen beigetragen.

Ehren wir ebenfalls unsere ehemaligen Frontkämpfer, die sich trotz ihres Alters in grosser Zahl an den verschiedenen Feierlichkeiten des Marches beteiligt haben.

Generalleutnant Charlier, chef des Allgemeinen Stabs, hat die ganze Strecke Vielsalm - Vielsalm gelaufen. Er wird in jeder Hinsicht eine ausgezeichnete Erinnerung davon bewahren und die Strecke in der Zukunft hoffentlich wiederholen.

In einer Stadt voller Feststimmung und vor einer Tribüne, auf der die Behörden und die Freunde des Marches sassan, haben die Marschierer defiliert auf den Tönen unserer Musiker, die zu unserem grossen Bedauern eine ihrer letzten Leistungen darboten.

Danken wir schliesslich allen denen, die zum Erfolg dieses Marches der Erinnerung und des Gedenkens beigetragen haben. Der nächste, der 24. Marsch wird vom 27. bis zum 30. Juni 1990 stattfinden.

Bibliographie

L'ANTHOLOGIE DES CANARDS SAUVAGES

Textes réunis et présentés par Jean-Jacques BROCHIER

Préface de Raymond POUGET

Canards, sarcelles, oies, cygnes et autres palmipèdes ne cessent de parcourir le monde. Oiseaux mystérieux, ils arrivent, certaines nuits de grand vent.

Repartent dès qu'il fait chaud, vers le Nord, dès qu'il fait froid, vers le Sud; et si nous connaissons leurs routes, nous ignorons tout de cet instinct qui les empêche de tenir en place.

Oiseaux d'eau autant que d'air, ils sont fascinants comme les étangs et les marais, légers comme des nuages, rapides comme des flèches.

De Maupassant à Roger Vaillant, des écrivains ont raconté les hasards de leurs passages, et de leur chasse. Les ornithologues les ont passionnément étudiés.

Les chasseurs, depuis la haute antiquité, ont construit les pièges les plus subtils, les armes les plus rusées pour les capturer. Et les peintres ont été séduits par leurs couleurs chatoyantes, l'innombrable variété de leur plumage, qui change selon les saisons. Enfin, les cuisiniers, autres artistes, de Gouffé aux cordons-bleus de Sologne, ont inventé avec eux de confondants salmis.

Gabions dissimulés dans l'eau, passées dans la magie du matin ou la mélancolie du crépuscule, la chasse à la sauvagine est décidément poétique.

Avec cette nouvelle anthologie, Jean-Jacques BROCHIER traduit superbement pour notre plaisir cette poésie et l'irrésistible passion des hommes pour ces oiseaux de la nuit.

Relié toilie jaquette couleurs - 206 pages - plus de 40 illustrations noir et 145 illustrations en couleurs - 1.995F.

AUX ANCIENS DU STALAG 1 A A lire, à relire, à commémorer

LE BOULANGER D'ANGERAPP ETAIT ARDENNAIS de J.C. COLSON

Déporté au Stalag 1A, après dix-huit jours de campagne à la 7^e Compagnie du 1^{er} Régiment de Chasseurs Ardennais, René Colson (7773 B) a connu consécutivement le «bagné» d'une ferme de mille hectares, la vie trépidante d'une boulangerie de la ville d'Angerapp et enfin, la tranquillité toute relative du village d'Igneau avant la grande invasion russe.

Jean-Claude, le fils de René, a voulu en apprendre davantage sur la guerre et la captivité de ce dernier. Il s'est alors mis en quête de ses compagnons d'aventure afin de recueillir leur témoignage. C'est ainsi qu'il a pu coucher sur le papier de nombreux événements et anecdotes que la mémoire a bien voulu restituer après toutes ces années.

Pour souscrire à cet ouvrage particulièrement agréable à lire, il vous suffit de verser la somme

de 420 francs + 30 francs de port au compte 001-0326251-29 de J.C. COLSON - rue J. Lambremont 18 - 4020 Liège. Précisez bien vos nom et adresse, ainsi que l'indication «Le Boulanger...» et «Chasseurs Ardennais».

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE L'ARMEE SECRETE

Notre ami, le Cdt Alfred DUBRU, nous fait part de la parution prochaine du troisième et dernier volume consacré au SECTEUR 6 ZONE V de l'Armée Secrète. Il est intitulé: «Les Sous-Secteurs de Bastogne, Marche, Neufchâteau et St Hubert», et retrace, de 1940 à 1944, l'histoire de ces sous-secteurs et du détachement spécial de destruction du chemin de fer de Libramont.

Cet ouvrage peut être commandé uniquement par souscription.

Caractéristiques

Format A4 (comme les précédents), dactylographié; reproduit par photocopie en offset; ± 130 pages dont 4 pages cartes, 11 pages documents et 13 pages photos.

PRIX: 450F (frais d'expédition compris) à verser avant le 15 janvier 1990 à son compte 001-0018025-59 de A. DUBRU, 162, Av. Patton, 6700 Arlon. (prière de mentionner: «Secteur 6 Titre III»)

Délai de livraison: 2 mois après la fin de la souscription.

Les Chasseurs Ardennais et leur Fraternelle



HOMMAGE A LA FORET D'ARDENNE

J'aime la forêt d'Ardenne, ma région natale. Elle est grandiose, hautaine un peu; à chaque saison, elle étale son opulente beauté.

Quand mars met timidement le nez à la fenêtre, la nature, d'un coup de baguette magique, la tire de sa torpeur et d'une main habile la couvre d'un manteau vert tendre pour annoncer la venue du printemps.

Les oiseaux remplis d'espoir s'affairent à la construction d'un nid doux et moelleux et lancent de-ci de-là des notes joyeuses pour clamer leur bonheur.

Durant la saison estivale, embrasée de soleil et ruisselante de lumière, elle est une oasis de quiétude et sa parure verte aux mille nuances met à l'épreuve le talent de l'artiste. Le murmure des petits ruisseaux clairs comme le cristal, répand une douce musique.

En automne, parée d'or, de pourpre et d'émeraude, elle est vraiment royale. Le

soir, elle se complait à écouter le brame du cerf à la recherche d'une compagne. L'élou, maître de son territoire, est prêt à combattre un éventuel rival; alors le cognement des bois déchire le silence vespéral et l'ami de la forêt, l'oeil aux aguets, sent un frisson lui courir le long de l'échine.

Bientôt, elle frissonnera aux pincements des premiers frimas, l'hiver lui offrira une cape d'hermine et l'enveloppera d'un long silence que seuls le bruit des tronçonneuses et les salves des chasseurs pourraient déchirer.

Forêt d'Ardenne, chacun se souvient de toi:

«Le bûcheron pense au dur labeur qu'il doit accomplir pour gagner son pain.

Les Chasseurs Ardennais n'ont pas oublié que durant l'hiver 1939, «debout sur la frontière», ils veillaient aux postes avancés, l'oeil aux aguets, l'oreille tendue, bravant le froid et la neige.

Ils entendent encore, répercuté par la forêt, le grondement sourd des destructions mises à feu à l'aube du 10 mai 1940. Ils se souviennent que le calme forestier dans lequel ils ont vécu de longs mois a été subitement interrompu par le miaulement des balles, le crépitement sec des fusils mitrailleurs et les rafales crispantes des mitrailleuses.

Accrochés à un morceau de terre ou à une colline boisée, c'est la mort dans l'âme qu'ils ont abandonné leur sol auquel ils confiaient le grain de seigle et d'épeautre et leur forêt qui résonnait naguère du bruit des cognées. Cette douloureuse journée est gravée dans leur mémoire et commémorée chaque année.

Le maquisard conserve le souvenir de son existence clandestine dans des baraques dissimulées au plus profond des grandes sapinières. En mission de harcèlement, de guérilla, ou surpris par l'ennemi, il se rappelle, qu'après décrochage rapide, la forêt était son refuge.

La jeunesse se souvient volontiers des sentiers où fleurissent les prémices d'heureux amours.

Le chasseur se remémore les battues inoubliables et quelques exploits qu'il se plaît à narrer.

Le touriste rêve aux longues promenades qu'il a faites à la recherche de la nature dans la haute futaie, les grandes sapinières, les sous-bois où il humait un air très pur, légèrement parfumé. Il se rappelle avec mélancoie le calme et la sérénité qui y régnait.

Enfant de la cité du patron des chasseurs, fils de Chasseurs Ardennais, je dédie ces lignes à tous les bérêts verts qui, à l'heure de l'invasion, fidèles à leur mission ont mené un combat retardateur avec le courage et la ténacité qui caractérisent leur symbole.

LEON VAILLANT

AUX CHASSEURS ARDENNAIS DE 1940

Vous avez vu le jour alors que le siècle fêtait son 33^e anniversaire. Descendants du 10^e de Ligne, vous êtes les héritiers d'un glorieux passé, vos étendards tout neufs portaient les citations hautement méritées par vos aînés: «Namur - Termonde - Yser - Essen - Kortemark».

Dès le premier jour, vous étiez auréolés; un pareil héritage de gloire ne permet pas à ceux qui en sont les bénéficiaires de vivre dans la passivité en se reposant sur les lauriers des prédécesseurs. Vous en étiez conscients et vous vous êtes montrés dignes de l'Ancêtre en inscrivant 6 nouvelles citations sur vos drapeaux: «Ardenne - La Dendre - La Lys - Vinkt - Belgique 1940 - Canal Albert».

Vous avez été soumis à une rude discipline et durant la mobilisation vous avez connu à la frontière la vie austère de cantonnement, la solitude au cœur de la forêt ardennaise, l'oreille tendue pour identifier un bruit insolite. Vous avez affronté les rigueurs des longs hivers, méprisant la bise cinglante, bravant les neiges interminables.

A l'aube du 10 mai 1940 «debout sur la frontière, au flanc des noirs coteaux» vous avez subi le choc de l'invasion. Fidèles à vos prédécesseurs, vous vous êtes défendus énergiquement, vous avez combattu un ennemi de loin supérieur en nombre et en force et c'est la mort dans l'âme que vous avez dû céder du terrain.

Des lieux tels que Bodange où la 5^e cie du commandant Bricart tombé glorieusement a résisté jusqu'à la limite de ses possibilités, Martelange, Chabrehez, Rochelinal, Cécrogne, Bastogne qui rappelle le sacrifice suprême du caporal Cady dans son fortin, sont les témoins de votre conduite héroïque. A Temploux, vous avez subi un intense bombardement aérien qui a fait de nombreuses victimes.

Votre devise: «Résiste et mords» et les paroles de votre marche régimentaire: «En défendant le sol de la Belgique, nous défendrons notre vieux sol ardennais».

n'ont pas été de vains mots, vous y avez été fidèles.

Contraints au repli non sans amertume, vous avez pris position sur la Dendre et jusqu'à l'Escaut vous avez mené un combat retardateur infligeant de lourdes pertes à l'ennemi. Face à un adversaire nettement supérieur, vous avez été forcés de vous retirer sur la Lys et faisant preuve de courage et de ténacité y avez livré la dernière bataille. A Vinkt, le 25 mai, vous avez reconquis une partie de vos positions au prix d'un dur combat. Chaque année vous vous souvenez, le dernier dimanche de mai vous allez en pèlerinage et vous vous inclinez devant le monument érigé à la mémoire des bérés verts tombés au champ d'honneur et des civils lâchement assassinés par les nazis.

Au canal Albert, le 20 A, dès les premières heures de l'invasion, a subi un baptême du feu d'une violence inouïe. Harcelé de toutes parts par l'ennemi, il a exécuté tous les ordres de tir reçus et a résisté jusqu'à la destruction complète de l'unité.

Durant les 18 jours de campagne, le bataillon motocycliste, continuellement sur la brèche, a accompli sans défaillance les multiples missions qui lui ont été assignées.

Puis le 28 mai ce fut la capitulation suivie du long chemin de l'exil. Vous avez connu, loin de votre foyer, de votre patrie, en terre ennemie, la vie monotone des stalags ou des oflags, privés de ce que l'Homme a de plus cher, la liberté. Votre univers se limitait à la vue des réseaux de barbelés et des miradors menaçants. Vous avez supporté votre captivité avec le même courage que celui qui vous aimait durant la campagne de Belgique et dès le début, vous avez eu foi en la victoire finale.

L'esprit Chasseurs Ardennais est une réalité. En décembre 1940, fut créé le «service social du Chasseur Ardennais» association philanthropique destinée à assurer un service de solidarité. Son but humani-

taire, très louable certes, n'était pas primordial, il servait à camoufler sa véritable raison d'être: la création et l'organisation de la résistance armée par le regroupement des bérés verts qui avaient pu regagner leur foyer.

Afin d'échapper aux griffes de la sinistre Gestapo, vous avez vécu dans la clandestinité et avez trouvé refuge chez de vrais patriotes. A l'approche de la libération, vous avez pris le maquis et avez vécu comme des bêtes traquées dans les halliers au plus profond de la forêt d'Ardenne, l'oeil aux aguets, l'oreille tendue. Mais pour exécuter vos missions de sabotage et harceler l'ennemi, il vous fallait comme à l'enfant grec dans les Orientales de Victor Hugo, de la poudre et des balles.

Et cette poudre et ces balles qui vous tombaient du ciel par des nuits sans lune, vous les attendiez comme la manne, dissimulés dans les clairières, le cœur battant.

Beaucoup des vôtres ont vécu l'horreur des camps de concentration et ont fait don de leur vie, d'autres sont tombés glorieusement les armes à la main, fauchés comme le blé vert, les plus chanceux ont connu la joie de la libération.

Combattants, prisonniers de guerre, prisonniers politiques, résistants, tous vous étiez animés du même idéal, celui de «SERVIR LE PAYS».

Aujourd'hui, nous vivons heureux, dans l'aisance j'allais dire dans l'opulence, nous sommes des Hommes libres, nous le devons à vous tous qui avez lutté pour terrasser le monstre nazi, aussi soyez-en remerciés.

Votre sacrifice n'a pas été vain, puisse-t-il longtemps encore conserver tout son sens.

VIVE LES CHASSEURS ARDENNAIS.

LEON VAILLANT

Les droits moraux et matériels des Combattants

PROROGATION DU PROTOCOLE AU PROFIT DES VICTIMES DE GUERRE

Loi du 7 juin 1989 instaurant de nouvelles mesures en faveur des victimes de la guerre (M.B. du 29 juin 1989)

PENSIONS D'INVALIDITE DE MOINS DE 100% PROPORTIONNALITE MATHÉMATIQUE

La proportionnalité sera définitivement atteinte à partir du 1^{er} janvier 1990. De la différence qui existe encore actuellement, un tiers sera comblé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1989. Les nouveaux taux seront payés le 1^{er} octobre 1989.

Les arriérés dus pour 1988 et les trois premiers trimestres de 1989 seront également payés dans le courant du mois d'octobre 1989, à la condition que l'invalidé était encore en vie le 1^{er} juillet.

Il n'y a aucune demande à introduire auprès de l'administration des pensions.

ALLOCATION DUE AUX VEUVES DE GUERRE AVEC PENSION AU TAUX MAXIMUM

Ces veuves ne bénéficiaient pas encore à ce jour du taux plein de cette allocation (limitée à 12.772F par an hors index). Le taux est porté à son maximum (c'est-à-dire à 15.408F par an hors index) et définitivement incorporé dans la pension avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1988.

Aucune demande n'est à introduire auprès de l'administration des pensions.

AMPUTES INVALIDES A 90 OU 95%

A partir du 1^{er} juillet 1988, ces deux taux sont portés à 100%.

Pas de demande à introduire auprès de l'administration des pensions.

REVERSIBILITE DE LA PENSION D'INVALIDE AU PROFIT DE LA VEUVE D'UN INVALIDE DE GUERRE

(Extension de la loi du 4 juin 1982)

Depuis le 1^{er} juillet 1989, la loi du 4 juin 1982 a été rendue applicable à toutes les veuves dont le conjoint invalide de guerre est décédé avant le 1^{er} janvier 1973.

La demande pour obtenir la réversibilité de la pension d'invalidité du conjoint décédé doit être introduite, par lettre recommandée, AVANT LE 30 SEPTEMBRE 1989 pour bénéficier de ses effets au 1^{er} juillet 1989.

ATTENTION:

Pour les veuves dont le mari invalide de guerre est décédé avant le 1^{er} janvier 1960, le mariage doit avoir été contracté avant le 1^{er} janvier 1950 et avoir duré au moins UN an.

INSTAURATION DU DROIT A UNE PENSION DE REVERSION AU BENEFICIAIRE DES VEUFES

Les veufs d'une femme invalide de guerre ont dorénavant également droit à la réversibilité de la pension d'invalidité comme conjoints survivants. Cette mesure est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1989, pour autant que le décès de l'épouse invalide de guerre survienne au plus tôt le 1^{er} juillet 1989.

La demande doit être introduite auprès de l'administration des pensions par lettre recommandée.

RENTE DE MOBILISE

La révision de la rente de mobilisé a été remise à une année ultérieure.



CLUB DE MARCHÉ DES CHASSEURS ARDENNAIS



Le drapeau de notre Club au Monument National

MARCHES PROPOSEES

Sa 02 - Di 03	DEC: CHATELET	08/15	42/30/20/10/5
Sa 02	DEC: SERAING	15	15/10/5
Sa 09 - Di 10	DEC: ENGIS:	07/10	50/ 125/12/6
Ve 15 -	DEC: PLOMBIERES - HOUFFALIZE	18/30	110
Sa 16 - Di 17	DEC: WANZE	08/15	24/12/6
Sa 23 - Di 24	DEC: GEMBLOUX	15/19	20/10/5
Sa 30 - Di 31	DEC: TONGRINNE	08	30/20/10/5
Di 31	DEC: TONGRES	08/14	20/12/6



Le flot des marcheurs au départ de Bodange

MSA'89

Participation aux marches suivantes

27 MAI:		
LANDENNE	42	
03 JUIN:		
THEUX	50	
10 JUIN:		
VAUX-SS-CHEVREMONT	40	
17 JUIN:		
TONGRES	50	
22 au 25 JUIN:		
23 ^{ème} MSA	140	
01 JUILLET:		
HUNNINGEN	42	
02 JUILLET:		
SERAING	24	
09 JUILLET:		
MALMEDY	33	
15 JUILLET:		
XHOFFRAIX	42	
22 JUILLET:		
FUMAL	50	
23 JUILLET:		
GESVES	30	
05 au 06 AOUT:		
VERVIERS	100	
11 au 06 AOUT:		
BORNEM	100	
12 au 06 AOUT:		
OUPEYE	42	
13 au 06 AOUT:		
OUPEYE	20	
19 au 06 AOUT:		
HOUSSE	45	
26 au 06 AOUT:		
HAMOIS	50	
02 SEPTEMBRE:		
LONCIN	50	
02 SEPTEMBRE:		
MELEN	50	
09 SEPTEMBRE:		
ANGLÉUR - SY	50	



23 SEPTEMBRE:	
VELROUX	50
24 SEPTEMBRE:	
LANAKEN	42
30 SEPTEMBRE:	
POUSSET	21

LE MOT DU PRESIDENT

La Marche du Souvenir et de l'Amitié a été, une fois de plus, le merveilleux rendez-vous de nos affiliés dont les rangs s'étoffent davantage chaque année.

Longtemps avant l'approche du mois de juin, chacun se réjouit, non seulement de connaître à nouveau l'ambiance unique de MSA, mais aussi d'y retrouver, au hasard des itinéraires et des cérémonies, les amis fidèles de notre club de marche.

Cette année pourtant, flottait sur nos rangs une certaine nostalgie car c'était la dernière fois que la musique des Chasseurs Ardennois allait animer les cérémonies et manifestations qui, donnent son véritable sens à la MSA.

En effet, cette unité dont nous étions si fiers allait être dissoute rapidement quelques jours plus tard. La nécessité d'importantes réductions budgétaires au niveau de la Défense Nationale avait conduit à cette décision qui nous paraît plus spectaculaire que réellement efficace et que le «grand public» n'a pas manqué de classer dans la catégorie des économies de bouts de chandelles. C'est le cœur gros, qu'en défilant une dernière fois devant la musique qui jouait pour nous la marche des Chasseurs Ardennois, nous avons applaudi ces musiciens qui étaient à nos yeux, plus que des amis ... un symbole.

Espérons sans trop y croire, que ce n'était qu'un «au revoir».

COMPOSITION DU COMITE

Président d'Honneur	LtCol Servais BORBOUX 6690 VIELSALM
Président	Jean BRICART Rue des Chalets, 5 4220 JEMEPPE - Tél. 041/33 84 29
Vice-Président	LtCol (R) Gérard VAN NIEUWENHOVE avenue de Nivelles, 15 1350 LIMAL
Secrétaire-Trésorier	Pol CHARLIER rue de Bierset, 51 4330 GRACE-HOLLOGNE - Tél. 041/33 68 60

Ventes diverses

1 badge tissu lavable d'excellente qualité, 10 cm diamètre (frais de port compris) 250 FB.
2 autocollants d'excellente qualité, 10 cm de diamètre (frais de port compris) 50 FB.

1 polo blanc manches courtes d'excellente qualité avec insigne du Club (frais de port compris) 650 FB.

De nombreuses personnes ayant manifesté le désir de pouvoir se procurer de nouveaux polos, nous vous proposons d'en repasser une commande.

Les acheteurs éventuels voudront bien s'adresser par écrit en spécifiant la taille à P. CHARLIER XXL = 5, XL = 4, L = 3, M = 2, à payer anticipativement au cpte 240-0280297-68 Club de marche CHASSEURS ARDENNAIS, 4330 GRACE-HOLLOGNE.

Cotisation 1990

200 FB (adulte au-dessus de 21 ans)
150 FB (de 12 à 21 ans)
50 FB (moins de 12 ans au 31/12/89)

assurance comprise de la date d'inscription au 31 décembre 1990 à verser au cpte 240-0280297-58 de Club de marche Chasseurs Ardennois, 4330 GRACE-HOLLOGNE.

(Mentionner votre date de naissance pour assurance).

L'année prochaine, quand nous prendrons le départ de la MSA, nous aurons une pensée émue pour deux grandes amies qui nous ont quittés.

Nous sommes allés à Gesves pour la saluer, une dernière fois et témoigner toute notre sympathie à notre ami René.

D'autre part, nous avons assisté, il y a quelques jours à Gouvy, aux obsèques de l'épouse de Monsieur Joseph André, Président National de la Fraternelle des Chasseurs Ardennois.

Elle aussi était une figure bien connue de la MSA où nous la rencontrions à de nombreuses cérémonies.

Mesdames, nous n'oublierons jamais votre sourire et votre gentillesse.

✱

La fin d'année approche et il n'est pas trop tôt pour vous parler déjà de la marche d'hiver organisée par notre club et qui se déroulera à Vielsalm, du jeudi 01 au dimanche 04 mars 1990.

Notez précieusement cette date et veillez à vous rendre libres, ne serait-ce qu'une journée, pour venir vous joindre à nous.

Comme vous le savez, il s'agit de journées qui se déroulent dans une ambiance joyeuse et amicale. Chacun à la possibilité d'accomplir le nombre de kilomètres qui correspondent à sa forme physique du moment, en choisissant un ou plusieurs des magnifiques itinéraires que nous avons sélectionnés pour vous. Tous ceux qui ont testé cette formule en sont enthousiastes.

Pourquoi pas vous?

Vous trouverez toutes les informations et détails dans notre journal du club de marche, distribué à tous les membres en règle de cotisation.

Vous pouvez aussi vous adresser par écrit à notre secrétaire Paul Charlier.

Nous espérons vous rencontrer prochainement sur la route.

Bonnes marches.

JEAN BRICART

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes:

— Affranchir suffisamment leurs plis. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 13 F.

— Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.

— Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer.

En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à «Président national», «Secrétaire national».

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au C.C.P. de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au C.C.P. de la trésorerie nationale.

Membre de la Fraternelle ?

COTISATIONS

L'exercice social de notre association court du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante.

Les cotisations sont perçues exclusivement par les sections ou leurs délégués. Elles sont libres de fixer elles-mêmes le montant minimum mais celui-ci ne peut être inférieur à 250 F.

Les sections doivent transférer à la Trésorerie nationale 160 F par membre, afin de couvrir les frais de confection et d'expédition de la revue trimestrielle (près de 80% des dépenses), le coût des cartes de membres, les assurances des drapeaux et porte-drapeau, la taxe sur le patrimoine, etc...

Il va de soi que ceux qui le peuvent sont invités à majorer, dans la mesure de leurs moyens, le montant de leur cotisation ou à verser des contributions de soutien pour notre bulletin.

Avez-vous reçu votre bulletin ?

Régulièrement, des bulletins nous sont retournés, soit à la rédaction, soit à l'administration, soit à la section où est inscrit un membre. Cela résulte généralement du fait que l'intéressé a omis de nous faire connaître son changement d'adresse. Il arrive aussi — très exceptionnellement — qu'un bulletin nous soit retourné sans bande, celle-ci ayant été soit déchirée, soit perdue à la poste.

Ceux qui n'ont pas reçu leur bulletin dans les délais normaux, c'est-à-dire à la fin de chaque trimestre ou dans la première quinzaine du premier mois du trimestre suivant, doivent s'adresser à leur section: celle-ci dispose toujours d'une petite réserve pour les nouveaux membres et pour ceux qui n'auraient pas été servis par accident.

Changements d'adresse

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

VERSEMENTS DE SOUTIEN
pour le bulletin: exclusivement au
C.C.P. 000-0344969-37

Fraternelle des Chasseurs Ardennais,
Arlon

FOURNITURES

Les prix ci-après sont **obligatoires** et doivent être appliqués par toutes les sections.

	PRIX DE VENTE
Insignes grand format	75 F
Insignes petit format	75 F
Bérets verts (préciser pointure) munis de la hure (port inclus ou non)	350 F
(sans hure)	280 F
Hure dorée béret	75 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Cartes-vues du Monument national	10 F
Fanions ChA	385 F

Pour les titulaires de notre médaille du mérite:

Décoration petit module (jusqu'à épuisement du stock 350,—)	600 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière):	
— ordinaire	45 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	105 F

N.B.: les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.



Notre insigne

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm

Prix de vente au détail:
75 F l'exemplaire

**S'adresser
à sa section**